

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna, acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999, intitulée: «Non aux salaires bloqués. Oui à des négociations avec les représentants du personnel pour d'autres solutions».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'introduction des salaires bloqués entre 1997 et juin 2000 après de fausses négociations, cela au cours d'une séance entre le Conseil administratif et les organisations du personnel, avec une menace de supprimer 220 postes de travail si ce projet était refusé par le personnel de la Ville de Genève;

(...)

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager des négociations constructives, cela dans les meilleurs délais, avec les deux organisations du personnel de la Ville de Genève, et à trouver dans d'autres domaines des économies budgétaires, cela dans l'intérêt de créer un climat social pour le personnel.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe le Conseil municipal que cette motion est devenue sans objet. Les mécanismes salariaux ont été bloqués pour les années 1998, 1999 et 2000. Depuis, les mécanismes ont été rétablis. A titre de compensation, une prime unique a été attribuée au personnel de l'administration municipale pour l'année 2000 et les mécanismes concernant le 13^e salaire débloqués, pour le personnel ayant un salaire annuel inférieur à 70 000 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.